

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 30 MAI 2012 A 20 h 00
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE , Olivier DELAITRE, Xavier COLLON, Sébastien AUFRERE, Nicolas LAROCHE, Jérémy VENON, Charly NICOLLE.

Etaient absents : Stéphane AUFRERE, Romain BONNET, Cyril GAUTHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

ORDRE DU JOUR :

- * - Travaux d'écoulement des eaux « La Fonte »
- * - Chemin de randonnée
- * - Contrat d'assurance GROUPAMA
- * - Tenue du bureau de vote 10 et 17 juin
- * - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

1 – TRAVAUX D'ECOULEMENT D'EAU PLUVIALE (LA FONTE)

Suite au projet d'effectuer des travaux d'évacuation des eaux pluviales sur la route de Rameau «La Fonte », le maire soumet à l'assemblée un devis présenté par l'entreprise MANSANTI T.P proposant une traversée de chaussée avec la pose d'un tuyau béton afin de canaliser et évacuer les eaux en cas de fortes pluies et d'orages. Le conseil municipal accepte le devis présenté, donne pouvoir au maire pour commander les travaux et effectue la modification budgétaire nécessaire pour régler les travaux en section d'investissement du budget 2012.

Texte de la délibération n° 01/30/05/2012

Le maire soumet à l'assemblée une proposition de travaux visant à assainir la VC n° 2 à l'endroit du lavoir, lieudit La Fonte, cet endroit nécessitant des travaux de canalisation des eaux en cas de fortes pluies et d'orages. L'entreprise MANSANTI TP de Flogny la Chapelle, propose une traversée de chaussée avec la pose de tuyaux béton afin de canaliser et évacuer les eaux pluviales. Le conseil municipal, après étude du projet, à l'unanimité, Accepte la réalisation des travaux pour un montant de 5 264,40 €HT, soit 6 296,22 €TTC.Décide la modification budgétaire suivante, afin d'inscrire ces travaux en section d'investissement du budget 2012.

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Section d'investissement</u>		
2151- 44	Réseau de voirie (assainissement VC n° 2)	6 500,00	
021			6 500,00
	<u>Section de Fonctionnement</u>		
023		6 500,00	
61523	Voies et Réseaux	6 500,00	

2 – CREATION DE CHEMINS DE RANDONNEES

Le maire présente à l'assemblée une proposition de la CCI de l'Yonne concernant la mise à jour par le Conseil Général de l'Yonne des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées « PDIPR », le plan comprend un itinéraire passant sur la commune de Fleys. Le conseil municipal accepte l'inscription de cet itinéraire dans le PDIPR.

Texte de la délibération n° 02/30/05/2012

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et Randonnées,

Considérant que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil Général de l'Yonne du PDIPR,

Considérant que ledit plan comprend un itinéraire traversant la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée
- S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.
- S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des motorisés.
- Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou le panneautage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.
- Accepte le passage des randonneurs pédestres, équestres, VTT, le balisage et le panneautage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.
- S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.
- S'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable.
- Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR.

3 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA

Le Maire soumet à l'assemblée un avenant au contrat d'assurance suite à la révision des valeurs du matériel communal tenant compte du remplacement du copieur maintenant en location. Le conseil municipal accepte l'avenant et donne pouvoir au maire pour le signer.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/05/2012

Texte de la délibération n° 03/30/05/2012

Le maire soumet à l'assemblée le contrat d'assurance de la commune passé avec la compagnie GROUPAMA, suite à une révision de la valeur du matériel communal tenant compte du remplacement copieur maintenant en contrat de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte le contrat révisé tel qu'il est présenté et donne pouvoir au maire pour le signer.

4 – RETROCESSION DE PARCELLES PAR LE CONSEIL GENERAL

Le maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur PIANON, Conseiller Général, informant que lors de la commission permanente du 11 mai 2012, il a été autorisé la rétrocession gratuite à la commune de FLEYS des parcelles cadastrées ZX 59, 61, 63, 65, 67 et 69 pour une superficie totale de 16a 86ca. Ces parcelles constituent le chemin latéral de la RD 965. Le conseil municipal accepte la rétrocession et prend acte de la décision du Conseil Général.

Texte de la délibération n° 04/30/05/2012

Le maire soumet à l'assemblée une délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 11 mai 2012, décidant la rétrocession à titre gratuit à la commune de FLEYS des parcelles cadastrées ZX 59, 61, 63, 65, 67 et 69 pour une superficie totale de 16a 86ca. Ces parcelles constituent le chemin latéral de la RD 965. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Accepte la rétrocession proposée par le Conseil Général et autorise le maire à signer l'acte et tout document relatif à cette rétrocession.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 21 heures 30.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/05/2012

Liste des délibérations prises : du numéro 01/30/05/2012 au 04/30/05/2012

Délibération n° 01/30/05/2012 : Travaux d'écoulement des eaux pluviales (La Fonte)

Délibération n° 02/30/05/2012 : Création de Chemins de randonnées

Délibération n° 03/30/05/2012 : Avenant au contrat d'assurance GROUPAMA

Délibération n° 04/30/05/2012 : Rétrocession de parcelle par le conseil général

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1^{er} Adjoint		
AUFRERE Sébastien	2^{ème} Adjoint		
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal		
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal	Absent	
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal		
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal	Absent	
VENON Jérémy	Conseiller Municipal		
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal	Absent	